



# Accord intéressement technique : la CGT signera.

Issoire, le 04 AVRIL 2022

Notre organisation syndicale prend la décision de signer l'accord sur l'intéressement technique qui décernera, ou pas, les primes trimestrielles pour 2022.

**Sur l'intéressement technique, les primes trimestrielles : il n'y a pas eu de négociations le rapport de force actuel a pesé autour de la table.**

Nos dirigeants ont même refusé les propositions de bornages de Force Ouvrière, qui étaient d'après eux plus ambitieuses que les leurs, c'est-à-dire défavorables pour les salarié.e.s : **PHENOMENAL.**

Après une suspension de séance, pour la forme, ils sont revenus et d'un coup de baguette magique ils ont gelé certaines bornes pour faire passer leur simulation de 473€ à **628€, « l'argent magique » il y en a.**

**Depuis des années, ils font ce qu'ils veulent, suivant la température des ateliers et des bureaux.  
AUJOURD'HUI, IL EST INCONTESTABLE, QUE L'APPEL A LA GREVE PERMANENT PESE DANS LES NEGOCIATIONS, DONT  
L'INTERESSEMENT.**

Mais nous le rappelons : **L'INTERESSEMENT, CE N'EST PAS DU SALAIRE**, on ne le touche pas tous les mois et durant toute notre carrière, l'intéressement est pour une partie hiérarchisée donc **plus votre salaire est haut, plus vous touchez.**

Cette année sur la partie financière, la borne minimale pour déclencher de l'intéressement s'élève à **75,5M€ (29,3 M€ en 2021)** pour déclencher les 4% (borne maximale) il faudra réaliser **83,5M€.**

Nous affirmons que notre signature n'est malheureusement pas une garantie et que les primes viennent et partent au bon vouloir de la direction.

**Une nouvelle fois nous signons pour que les salarié.e.s touchent leur fric.**

LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE QUE NOUS AVONS ENCORE AUJOURD'HUI EN ATTENDANT, LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE ET LE PAIEMENT AUX POSTES EN 2024, C'EST **NOTRE SALAIRE DE BASE.**

**Sur ce point il en manque, le 15 du mois et encore plus le 30 surtout avec une augmentation générale de seulement 2,1%.**

**NOUS DEVONS DONC MAINTENIR LA PRESSION AVEC L'APPEL PERMANENT POUR OBLIGER NOS DIRIGEANTS A REVOIR LA COPIE,** dans une période où l'inflation atteint 4,5% sur un an, dans une période où le SMIC va de nouveau augmenter de 2,6% en mai.